



# BARÈME VENTE et LOCATION

Prix TTC au taux de TVA en vigueur : 20 % – Barème applicable au 01/06/2022

## Ventes : Honoraires de transaction (à la charge de l'acquéreur)

Prix de vente	Honoraires HT	Honoraires TTC
De 0 à 10 000€	2 083.33€	2 500.00€
De 10 001 à 20 000€	2 500.00€	3 000.00€
De 20 001 à 40 000€	3 333.33€	4 000.00€
De 40 001 à 50 000€	3 750.00€	4 500.00€
De 50 001 à 60 000€	4 583.33€	5 500.00€
De 60 001 à 70 000€	5 000.00€	6 000.00€
De 70 001 à 80 000€	5 416.67€	6 500.00€
De 80 001 à 90 000€	5 750.00€	6 900.00€
De 90 001 à 100 000€	6 000.00€	7 200.00€
De 100 001 à 112 500€	6 250.00€	7 500.00€
De 112 501 à 125 000€	6 500.00€	7 800.00€
De 125 001 à 137 500€	6 750.00€	8 100.00€
De 137 501 à 150 000€	7 000.00€	8 400.00€
De 150 001 à 162 500€	7 250.00€	8 700.00€
De 162 501 à 175 000€	7 666.67€	9 200.00€
De 175 001 à 187 500€	8 250.00€	9 900.00€
De 187 501 à 200 000€	9 000.00€	10 800.00€
De 200 001 à 225 000€	9 916.67€	11 900.00€
De 225 001 à 250 000€	10 750.00€	12 900.00€
De 250 001 à 300 500€	12 416.67€	14 900.00€
Supérieur à 300 000€		4% du prix de vente

## Prestations particulières

Honoraires et rédaction d'actes  
450.00 HT supportés par le preneur.

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, sauf stipulation contraire prévue au mandat.  
Cette information est donnée avant toute présentation d'un bien. Si les honoraires sont à la charge du vendeur, mention en est faite dans l'annonce.

## Location

<b>Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n° 89-462 des 06/07/1989 et autres baux d'habitation (hors résidence principale) :</b>	<b>Honoraires TTC part bailleur</b>	<b>Honoraires TTC part locataire</b>
Honoraires d'organisation de la visite, constitution du dossier, rédaction du bail	6 % TTC du loyer annuel Hors Charges	6 % TTC du loyer annuel Hors Charges *
Etat des lieux d'entrée (et de sortie si gestion locative)	3 % TTC du loyer annuel Hors Charges	3 % TTC du loyer annuel Hors Charges*
Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée ou de sortie seul	3 % TTC du loyer annuel Hors Charges	3 % TTC du loyer annuel Hors Charges*
Honoraires de réalisation du bail seul ou avenant au bail	150 € TTC	150 € TTC

\*En aucun cas, les honoraires du locataire ne peuvent excéder 8 € TTC/ m<sup>2</sup> pour la visite du logement, le dossier et la rédaction du bail et 3€ /m<sup>2</sup> pour l'état des lieux.

<b>Garages et parkings</b>	<b>Honoraires TTC part bailleur</b>	<b>Honoraires TTC part locataire</b>
Honoraires d'organisation de la visite, constitution du dossier, rédaction du bail, état des lieux d'entrée	1 mois de loyer Charges Comprises	1 mois de loyer Charges Comprises

<b>Locaux commerciaux ou professionnels</b>	<b>Honoraires TTC part bailleur</b>	<b>Honoraires TTC part locataire</b>
Honoraires d'organisation de la visite, constitution du dossier, rédaction du bail, état des lieux d'entrée		2 mois de loyer TTC Hors Charges

Raison sociale – Agent immobilier - SAS OTHENTIK CHEMILLE au capital de 2000 € - RCS ANGERS 892 799 313 –  
Siège social : 19 Boulevard Gustave Richard 49300 CHOLET - Carte professionnelle (n°CPI 4902 2018 000 032 336  
délivrée par la CCI de Maine et Loire – Activité : Transaction. RCP Axa France Iard 313 Terrasse de l'Arche 92727  
NANTERRE Cedex. Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante. Conformément à la loi  
Informatique et libertés du 6 janvier 1978, nous vous informons que vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de  
rectification et de suppression des données vous concernant. Pour l'exercer, merci de nous contacter par mail à  
[chemille@lafort.com](mailto:chemille@lafort.com).